

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 20/06/2024
Délibération N°2024-031**

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 14/06/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANÇON, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

A donné procuration :

Séverine FAISST a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN.

Absents :

Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Séverine FAISST, Luc PASCAL, Frédéric PINTO, Cédric POMMIER, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Pascale POMMIER.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 09 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024–031 : FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DU PARVIS DE L'ECOLE, DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE

VU les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024-25 du 28/03/2024 relative au financement prévisionnel des travaux d'enfouissement sur le réseau de télécommunication du chemin de l'église ;

VU l'étude de faisabilité de TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public sur le chemin de l'église ;

CONSIDERANT le projet de création d'un parvis commun à la mairie, à l'école et aux salles associatives ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet il est prévu de faire des travaux sur le réseau d'éclairage public ;

Madame le maire lui ayant laissé la parole, Monsieur Bertrand RICHARD, 1^{er} adjoint au maire, **EXPLIQUE** que dans le cadre des travaux de requalification du parvis de l'école, de la salle des fêtes et de la mairie deux types de travaux étaient prévus par TE38. Une première partie porte sur l'enfouissement, pour laquelle le conseil a déjà délibéré et une seconde concerne des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Il **PRESENTE** les montants relatifs aux travaux tels que définis ci-après :

MONTANTS DES TRAVAUX sur le réseau d'éclairage public CHEMIN DE L'EGLISE	
Prix de revient prévisionnel TTC	26 731,00 €
PARTICIPATION COMMUNE	11 278,00 €
Dont participation aux frais de TE38	836,00 €
et contribution aux investissements	10 442,00 €

Il **DIT** qu'afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissement (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 09 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération prévoyant un coût d'investissement prévisionnel de 26 731 €.

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de 10 442 €.

PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant de 836 €.

ENGAGE au budget de la collectivité, les contributions budgétaires ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 21/06/2024

Le maire,
Nadine REUX.

